

Vœu n° 4B

Conseil Municipal du 2 juillet 2010

Vœu pour une véritable politique nationale de la petite enfance

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

En mai 2009, Mme Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la Famille, lançait la procédure d'ouverture des jardins d'éveil, structures privées destinées à assurer la « garde » des enfants de 2 à 3 ans. Ils devraient en partie seulement se substituer à la suppression progressive de la scolarisation des moins de 3 ans amorcée par le Gouvernement depuis 2006, en contradiction avec la loi d'orientation de 1989 sur l'Education (Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989).

Ni crèches, ni écoles, ces structures inquiètent les professionnels de la petite enfance comme du monde enseignant.

Récemment un décret ministériel est venu renforcer ces inquiétudes concernant la prise en charge de la petite enfance. Ce texte en date du 7 juin 2010 prévoit ainsi :

- ✓ La possibilité d'accueillir dans les multi-accueils, 20% d'enfants en plus de l'effectif maximum (actuellement ce taux est de 10%)
- ✓ La modification des taux d'encadrement en incluant les directrices adjointes dans le personnel encadrant.
- ✓ L'abaissement de l'obligation d'encadrement par des professionnels qualifiés de la petite enfance à 40%, contre 50% actuellement (puériculture, auxiliaire de puériculture, et Educatrice de Jeunes Enfants).

Enfin, le refus du Gouvernement d'exclure la petite enfance du champ d'application de la directive européenne sur les Services fragilise encore un peu plus ce secteur, qui sera donc soumis au droit de la concurrence.

Nous assistons actuellement à la remise en cause du service public de la petite enfance, et ce alors même que de nombreuses études soulignent l'impact des actions d'éveil dès le plus jeune âge dans le développement des individus.

Au-delà des enfants, c'est aussi de la place des femmes dans la société dont il est question. L'absence de solution satisfaisante d'accueil des enfants est un facteur d'éloignement des femmes du marché du travail, et d'aggravation de la précarité. Le projet de réforme du système de retraites présenté récemment ignore pourtant cette spécificité de la situation des femmes.

Le Conseil Municipal de Nantes alerte le Gouvernement sur les conséquences de cette politique et lui demande de prendre en compte le vaste mouvement de protestation qui réunit depuis de longs mois parents, professionnels et élus contre cette logique de désengagement, en sécurisant l'existence d'un véritable service public de la petite enfance, et en développant l'offre d'accueil collectif de qualité.

Nantes, le 2 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Conseil municipal se prononce par 55 voix pour et 9 abstentions sur le vœu proposé.

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 8 juillet 2010.

Jean-Marc AYRAULT